



PETITE-RIVIÈRE
SAINT-FRANÇOIS

AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le Règlement de zonage no 603

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 28 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le premier projet de Règlement no **754** modifiant le Règlement de zonage no 603.

Ce projet de règlement a pour objets :

- MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.3.2 POUR CRÉER LA GRILLE DE SPÉCIFICATION DE LA NOUVELLE ZONE F-18
- MODIFICATION DE L'ARTICLE 7.1.2 CONCERNANT LE NOMBRE DE BÂTIMENTS PRINCIPAUX SUR UN TERRAIN
- MODIFICATION DE L'ARTICLE 7.2.4 CONCERNANT LA PROPORTION D'UN GARAGE RATTACHÉ ET PARTICULIÈREMENT DÉTACHÉ VIS-À-VIS UN BÂTIMENT PRINCIPAL
- MODIFICATION DE L'ARTICLE 9.1.1 CONCERNANT LA LARGEUR D'UNE ENTRÉE CHARRETIÈRE D'UN USAGE « SERVICES ADMINISTRATIFS PUBLICS »
- MODIFICATION DE L'ARTICLE 15.10.1 CONCERNANT LES ZONES TAMPONS
- MODIFICATION DE LA SECTION 21 DU CHAPITRE 15 CONCERNANT LE REMBLAI ET LE DÉBLAI
- MODIFICATION DE L'ARTICLE 16.1 POUR AJUSTER LA DÉFINITION DE HAUTEUR DE BÂTIMENT
- MODIFICATION DU PLAN DE ZONAGE POUR CRÉER LE SECTEUR DE ZONE F-18

Ce projet de règlement concerne l'ensemble des zones la municipalité de Petite-Rivière-Saint-François.

Une assemblée publique de consultation aura lieu sur ce projet de règlement aux date, heure et endroit suivants :

Date : Jeudi le 6 février
Endroit : Hôtel de ville de Petite-Rivière-Saint-François
(1067, rue Principale)
Heure : 18 h 30

Au cours de cette assemblée, le maire (ou toute autre personne désignée par lui) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption, et les personnes qui désireront s'exprimer à ce sujet seront entendues.

Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture du bureau, soit au 1067, rue Principale, Petite-Rivière-Saint-François. Le projet de règlement peut également être consulté via les réseaux sociaux et le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À PETITE-RIVIÈRE-SAINTE-FRANÇOIS, LE 30 janvier 2025

Stéphane Simard, CPA
Directeur général et greffier-trésorier